

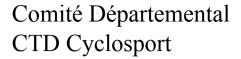
Règlement cyclosport additif départemental au règlement national 2018 (15/06/2018) ERIN C. Gonzalez Délégué sportif UFOLEP USEP Ré

A. GAUTHERIN Présidente comité directeur

D. Morisset Référent CTD

Edition du: 4/11/2018







Sommaire:

Additif départemental au règlement National cyclosport				
Objet	Chapitre	Pages		
Sommaire		2		
Préambule Pour		3		
Règlement départemental cyclosport Yonne	I	4		
Changement de catégorie	II	4-5		
Organisation Champiannata participation any champiannata at National Acceptance of the Champiannata at Nationa	III	6		
Championnats participation aux championnats et National	IV	7		
Conditions d'ouverture aux autres fédérations	V	8		
Tarification	VI	8		
Demande de carton	VII	9		
Définitions	VIII	9		
Règlement disciplinaire	IX	10-11		
Modifications du document		12		



Préambule:

Semblables aux courses cyclistes par leur organisation, les compétitions cyclosport et cyclocross à l'UFOLEP en diffèrent par l'état d'esprit des participants et des organisateurs, ainsi que par la philosophie qui les anime « Tous les Sports Autrement ».

Le premier but recherché est l'effort sportif, le dépassement de soi et la joie de la compétition entre amis.

Ce règlement complète le règlement national cyclosport, il tient compte, dans son esprit, du règlement national cyclosport, des protocoles d'accord concernant le cyclosport et des particularités de notre département.

Le mot du Référent:

Toutes les modifications apportées au niveau du règlement, par la CTD ont pour objectif de

redynamiser l'activité cyclosportive, d'inciter les licenciés à participer d'avantage aux épreuves départementales, d'attirer de nouveaux licenciés. La CTD adaptera ces positions si nécessaire en cours de saison dans la mesure où les modifications n'apporterons pas de préjudice aux compétiteurs.

De nombreux accidents graves et mortels pour certains d'entre eux ont lieu lors de sortie d'entrainement en groupe ou en solo, nous vous recommandons d'être vigilant sur la route et toujours zen face aux agressions pouvant venir de l'extérieur, respectez le code de la route en toute circonstance.

Le cyclisme est avant tout un loisir bénéfique à la santé et ne doit pas devenir une discipline à risque. Nous vous souhaitons bonne route et bonne saison cyclosportive.

D. Morisset



I) Règlement départemental cyclosport Yonne

Le règlement national est appliqué au niveau départemental.

Avec, pour le département de l'Yonne, les spécificités définis aux paragraphes suivants:

- 1.1 Afin de faciliter l'organisation d'épreuves, il est possible de regrouper deux catégories pour le départ. Du fait de la sous représentation des 1^{re} et 2^e catégorie, il est autorisé exceptionnellement de les regrouper avec les 3^e catégorie.
- 1.2 Il n'est pas imposé de remettre des lots à tous les compétiteurs mais essayons de respecter au maximum l'esprit UFOLEP de notre comité. Ceci reste au choix des organisateurs. II) Changement de catégorie:

- - 2.1 La montée, pour toutes les catégories se fera sur 30 points, suivant le règlement National.
 - 2.2 Les 4^eb âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, ne monteront pas en 3^e catégorie. (Fiche 17 règlement National)

En aucun cas, ils ne pourront dépasser le « nombre maximum de points et/ou de victoires » prévu aux dispositions départementales. Si cette clause n'est pas respectée, le cyclosportif concerné ne sera pas classé sur les manifestations suivantes dans le département de l' Yonne.

- 2.3 Les féminines sont classées séparément et ne marquent pas de points sauf si elles sont en possession d'une carte dans l'une des catégories cyclosport. Dans ce cas elles marquent les points et évoluent dans les catégories selon les règles définies au §2.1.
- 2.4 Les catégories 4a et 4b courent ensemble, les points sont attribués en fonction de la place obtenue au temps scratch.
 Additif départemental au règlement National du 15/06/2018



3) Descente de catégorie:

- **3.1** En cours de saison la descente, demandée par le compétiteur via le formulaire ou par mail au secrétariat de la CTD, se fera dans les conditions suivantes:
- **3.2** A tout moment sur demande des commissaires suite à une constatation de niveau incompatible avec la catégorie affectée au compétiteur concerné,
- 3.3 Sur demande du compétiteur après 3 épreuves cyclosport effectives*.
- **3.4** Les 4b qui accèdent à la catégorie 4a redescendent, automatiquement, la saison suivante en 4b.
- **3.5** Les 4b qui accèdent à la 3^e catégorie redescendent, automatiquement, la saison suivante en 4a, sans possibilité de reclassement en 4b sur la dite saison.
- **3.6** Les 3^e catégorie de 50 et plus qui montent dans la catégorie supérieure redescende automatiquement l'année suivante dans la catégorie inférieure s'il n'a pas comptabilisé de victoire.
- 3.7- le capital de 8 points lors d'une descente est supprimé

On ne peuvent être descendu que d'une seule catégorie et à la demande du compétiteur.

Cas particuliers:

Dans le cadre d'une évolution physique due à un accident ou maladie, le compétiteur pourra demander sa descente.

Dans tous les cas de figure, les demandes seront analysées et validées par la CTD et ne prendra effet qu'après officialisation de celle-ci et délivrance du nouveau carton.

Conditions pour un changement de catégorie suivant règlement

Il y a de 30 partants et plus		
Places	Points	
1 ^e	10	
2 ^e	7	
3 ^e	6	
4 ^e	4	
5e	3	
La place des 5 premiers est		
indiquée sur la carte		
cyclosport		
TAN		

Il y a de 10 et 29 partants		
Points		
8		
6		
5		
3		
2		
La place des 5 premiers est		
indiquée sur la carte		
cyclosport		

Il y a 9, 8, 7 ou 6 partants		
Places	Points	
le	5	
Sa place est indiquée sur la carte cyclosport		
2 ^e	0	
3 ^e	0	
4 ^e	0	
5 ^e	0	
Leur place n'est pas indiquée sur la carte		
cyclosport		

Il y a 5 partants et moins	
Places	Points
le	3
Sa place est indiquée sur la carte cyclosport	
2 ^e	0
3e	0
4 ^e	0
5°	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte	

III) Organisation:

- **3.1** Les clubs n'ayant pas de commissaire pourront participer aux nationaux à condition: d'aider sur deux courses un club organisateur, de déclarer leur participation en début de saison, de trouver un remplacement si défection du bénévole.
- **3.2** Toute aide d'un compétiteur, en tant que commissaire ou bénévole sur une organisation UFOLEP, sera comptabilisée comme une course effectuée.



IV) Championnats et National:

4.1 - Conditions de participation

§ 4.1.1 - Pour une participation au championnat départemental, le compétiteur doit avoir fait au minimum 50% des courses réalisées dans le département sur leur calendriers respectifs: cyclosport, VTT et Cyclocross, avec un minimum de 3 courses en cyclosport avant le dit championnat.

4.2 - Critères de sélection au National

- **4.2.1** Pour prétendre à une sélection aux Nationaux route et CLM, il sera nécessaire d'avoir réalisé le nombre de courses définis au paragraphe 4.1.1, ainsi que le championnat Départemental et Régional avant ces championnats.
- **4.2.2** Pour le National de CLM, il doit être effectué au moins un championnat départemental ou régional suivant le règlement national.
- 4.2.3 Les Boucles de l' Yonne compteront pour une course effectuée.
- **4.2.4** La sélection au National se fera en fonction du niveau de catégorie du compétiteur de 1^{iere} à 4^e catégorie.
- **4.2.4** Les compétiteurs, ne répondant pas aux critères de sélection, pourront être sélectionnés qu'à la seule condition que le quota de coureurs ne soit pas atteint et après avis du CTD.

4.3 Port du maillot de Champion:

Le champion de l'année cyclosportive en cours doit porter son maillot de champion dans toutes les épreuves cyclosportives UFOLEP. Il représente l'image de l'UFOLEP et doit se comporter de manière exemplaire. En cas de cumul de maillot, il est laissé au possesseur le choix du maillot à porter.

Additif départemental au règlement National du 15/06/2018

V) Ouverture aux autres fédérations:

5.1 - Conditions d'ouverture aux manifestations cyclosport UFOLEP hors championnats

- 5.1.1 Être licencié FFC, FSGT, FFCT "vélo Sport".
- **5.1.2** Limitation à 6 épreuves.
- 5.1.3 Montée dans la catégorie supérieure dès la première victoire.
- **5.1.4** Une victoire correspondra à 2 épreuves réalisées => 6-2= 4 épreuves restantes.
- 5.1.5 Montée de catégorie sur 16 points.
- **5.1.6** Points marqués en fonction des places suivant selon le règlement national.
- **5.1.7** La catégorie ufolep correspondra à l'équivalence de la catégorie la plus haute pour ceux qui sont affiliés à plusieurs fédérations selon le règlement national. Un 3ème catégorie FFC devra avoir moins de 50 points suivant règlement national.
- **5.1.8** L'organisateur pourra refuser un compétiteur.
- 5.1.9 Un junior FFC, en catégorie D2 /D1, sera en 2ème catégorie Ufolep.
- ➤ un junior D2/D1, cadet l'année précédente, sera en 3ème catégorie.
- ➤ Un junior Ufolep avec double ou triple affiliation, reste dans sa catégorie d'origine s'il était UFOLEP avant sa prise de licence autre fédération

VI) Tarification:

- **6.1 engagement à l'avance:** Ufolep 5€, autres fédérations 13€
- **6.2 engagement sur place:** Ufolep 6,5€, autres fédérations 16€
- **6.3 Tarification pour les moins de 16 ans:** 2€ (tarif pouvant être gratuit)
- **6.4** La différence du prix d'engagement entre UFOLEP et autres fédérations est reversée au Comité de l'Yonne pour participer au financement des projets de la CTD. En cas de déficit de l'organisation, il pourra être envisagé que le montant dû ne soit pas reversé.



VII) Demande de carton:

- 7.1 Ex-licencié ufolep et cyclotouriste: plus de 2 ans d'arrêt de 60 ans et plus => carton en 4^ea Si supériorité manifeste* lors des premières manifestations, montée dans la catégorie supérieure, à valider par les commissaires et/ou la CTD.
- 7.2 Ex-licencié UFOLEP, cyclotouriste et autres fédérations de moins de 60 ans: Catégorie par rapport au règlement national fiche N°9
- 7.3 Nouveaux licenciés Cyclosport n'ayant jamais eu de licence compétition dans aucune fédération:
 - 7.3.1- plus de 60 ans carton en 4a
 - 7.3.2 moins de 60 ans 3^e catégorie

En cas de supériorité ou intériorite mannesse communication licencié sera immédiatement mis dans la catégorie lui correspondant. En cas de supériorité ou infériorité manifeste constatée par les commissaires et/ou la CTD, le

VIII) Précisions sur quelques définitions du règlement:

- 8.1 Supériorité manifeste: Le compétiteur fait la course devant et freine pour ne pas être classé et marquer de points.
- Il y aura des contrôles durant les épreuves par des commissaires volants. Le règlement disciplinaire sera appliqué pour faute technique et mise en danger des autres compétiteurs, ex: freiner sans raison avant la ligne d'arrivée,
- **8.2** Activité effective: Épreuve réalisée par le compétiteur



IX Règlement disciplinaire

Afin de passer une bonne saison cycliste voici un rappel de quelques règles du règlement National Commission Nationale Disciplinaire de 1e Instance pour les sanctions supérieures. **Voir Fiche 7 (Chapitre « Sanctions disciplinaires)**

A- Sanctions pour comportement antisportif

Agression verbale – Injune.

Les sanctions prononcées par le Collège des —

- Avertissement

- Déclassement d'une ou plusieurs places

Mise hors course. Les sanctions prononcées par le Collège des Commissaires sont sans appel et peuvent être :

- Guidon et roues non conformes : Départ refusé.
- Freins à disques: Autorisés.
- Caméra au départ : Départ refusé
- Caméra à l'arrivée : Déclassement
- Réglage de vélo de CLM hors règlement UCI; Départ refusé



C - Sanctions pour fautes techniques

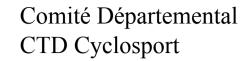
Cyclosport - Cyclocross

- Absence du concurrent au moment de l'appel de son nom pour la mise en place sur la grille : Concurrent placé en dernière ligne.
- Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : Appel en dernière ligne
- Echauffement sans casque : Appel en dernière ligne.
- Sprint dangereux : Déclassement.
- En cyclocross, non franchissement des obstacles : Pénalité voire déclassement ou mise hors course.
- Poussette volontaire, sollicitée ou non, pour aider un équipier : le avertissement : Pénalité de 10 secondes, puis 20s puis 30s - Au 4e avertissement : déclassement.

 CLM

 - Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : Pénalité de 5 secondes

- Echauffement sans casque : Pénalité de 5 secondes
- Non respect du sens des giratoires : Mise hors course (s'il n'y a pas d'autorisation de les emprunter par la gauche).
- Voiture suiveuse sans numéro : Pénalité de 2 secondes pour le coureur ou l'équipe.





Modifications du document				
Date	Objet			
09/01/18	Création du document, remplace et annule le règlement départemental 2017			
16/03/18	Ajouter paragraphes: V) Conditions d'ouverture aux autres fédérations, VI) tarification			
16/03/18	Ajouter paragraphes: VII) demande de carton, VIII) Définitions			
28/03/18	§ II - 2.2 - Précision concernant GS de 75 et plus			
28/03/18	§ VIII - 8.1 - Complément concernant la supériorité manifeste			
30/04/18	Suppression du §4.1.2 Modification §4.1;1 §4:1;3 devient 4.1.2 et 4.2.1 modification critères de sélection aux championnats			
30/04/18	Ajouter § 5.1.9 junior autre fédération - Ajout §2.3 féminines classées séparément			
11/09/18	Mise à jour suite réunion CTD du 10 septembre 2018, intégration du document R CTD 12032018-C			
27/10/18	Mise à jour du projet suite à réunion annuelle cyclosport du 26/10/2018 ajout §1.1, §1.2, §6.4 modification §3.7 ajouter « à la demande du compétiteur ».			
	Additif départemental au règlement National du 15/06/2018			